

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1974)
Heft: 299

Artikel: La nuit du 8 décembre
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1026755>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne
Hebdomadaire romand
N° 299 19 décembre 1974
Douzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 40 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
Alice Ghelfi
Jean-Pierre Ghelfi

299

Domaine public

La nuit du 8 décembre

Pour comprendre la portée des « non » du 8 décembre, il faut repartir de la lente élaboration d'une idée : celle du programme de législature. Cette idée avait circulé, avec des motivations diverses, dans divers milieux politiques. Pierre Béguin l'avait agitée dans la « Gazette de Lausanne », Georges-André Chevallaz dans son ouvrage sur « La Suisse ou le sommeil du juste », DP s'était fait le défenseur de quelque chose d'approchant que nous appelions le programme minimum.

Pour nous, il s'agissait d'obtenir des garanties quant à une volonté de réformes. Le Parti socialiste ne dispose pas du contrôle des centres économiques du pays. Alors qu'il y a osmose entre la bourgeoisie d'affaires et les partis du centre droite, le Parti socialiste ne met dans la balance que sa seule force politique. En participant au gouvernement, il assure par sa présence une extrême stabilité des institutions. C'est « quoi » en échange ? Nous estimions que le Parti socialiste ne pouvait pas descendre en dessous d'un minimum réformiste, préalablement défini.

L'idée a fini par prendre corps, avec un ultime relais démo-chrétien. Il en est sorti le programme de législature.

Désormais, il est possible de connaître tous les quatre ans les intentions fédérales, de suivre les réalisations.

Le dernier programme de législature, de celle qui s'achèvera en 1975, était plus qu'un catalogue de bonne volonté. Sans toucher, il est vrai, aux structures helvétiques, il manifestait au moins une volonté de mouvement.

Ce que le 8 décembre remet en cause, c'est cette volonté de réformes.

La démagogie de droite est, en Suisse alémanique notamment, désormais déchaînée (voir aussi la situation à Genève, en dernière page). On y réclame d'énergiques coupures dans le budget, et on ne les obtiendra, dans la logique de la situation,

que par la remise en cause de la politique sociale. On va s'en prendre, assure-t-on dans les milieux bien informés, au financement de l'AVS; la Confédération diminuera sa part, provoquant l'assèchement du Fonds de compensation et l'augmentation des cotisations.

L'esprit schwarzenbachien : le repli sur soi nationaliste, le conservatisme triomphent.

Dans cette conjoncture, les partis démo-chrétien et radical ont un choix à faire. Ou ils font face, remettent en place leurs extrémistes droitières, ou ils prennent la responsabilité de rompre le programme minimum.

Car une autre politique est possible.

On peut trouver des ressources supplémentaires. Par exemple en imposant uniformément les personnes morales, avec imputation des impôts cantonaux et communaux : la Confédération encaisserait ainsi le produit de la sous-enchère inter-cantonale. Par exemple en portant à 40 % l'impôt anticipé, car à 30 % il rend la fraude rentable pour les gros revenus. Par exemple en limitant les augmentations de l'impôt sur le chiffre d'affaires, strictement à la compensation du démantèlement douanier et au financement du développement, nous disons bien, du développement de la sécurité sociale.

S'il était parlé au peuple de défense du pouvoir d'achat, de garantie de l'emploi, de sécurité sociale, il serait possible de le convaincre et de l'entraîner.

Mais si le Conseil fédéral ne cherche qu'à trouver 500 millions d'économies et un transfert des charges sur les cantons ou les individus, s'il entérine à son niveau le repliement helvétique, nationaliste et conservateur, alors il assure un succès sans précédent à la droite, il tourne la page des réformes d'après-guerre, et descend en dessous du minimum.

A. Gavillet